



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Arrêté N°2026/ *h8*

VILLE D'ESTAIRES

Nous, Maire de la Commune d'ESTAIRES (Nord) ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 ;

Vu l'article L. 2311-7 du CGCT, qui précise que les décisions d'attribution de subventions aux associations relèvent de la compétence exclusive du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 1^{er} juillet 2026 créant la Commission de Subvention aux associations, fixant sa composition et désignant ses membres du collège élus ;

Considérant la nécessité de renforcer l'expertise et la transparence dans l'instruction des demandes de subventions associatives ;

Considérant l'importance d'associer les élus, les services et les représentants du monde associatif à cette démarche ;

Considérant que la Commission de Subvention aux associations est composée de l'adjoint délégué à la vie associative, de l'adjoint aux finances, de trois représentants de la commune et de trois représentants d'associations ;

Vu l'appel à candidature du 27 juillet 2026 au 04 septembre 2026.

Arrête

Article 1^{er} : La Commission de Subvention aux associations pour le collège des élus est composée comme suit :

- Madame Dorothee BERTRAND - Maire, Présidente de droit
- Monsieur Yves COLPAERT - Premier adjoint délégué aux Finances communales, aux Affaires sociales et solidarité, au Logement et à l'Emploi ;
- Madame Augustine VILLE - Adjointe déléguée à la Culture, au Patrimoine et à la Mémoire ;
- Madame Meghann WILLEMS - Adjointe déléguée à l'Enfance et petite enfance, aux Affaires scolaires et éducation, à la Jeunesse et aux Associations ;
- Monsieur Stéphane DESCAMPS - Conseiller municipal délégué au Jumelage et à la Vie sportive ;
- Madame Laëtitia LEGRAND - Conseillère municipale ;

Article 2 : La Commission de Subvention aux associations pour les autres collèges est composée comme suit :

- Madame TIERSEN Emilie - Présidente de l'association du Club d'Activités Physiques pour Adultes et Adolescents CAPAA ;
- Monsieur GRUEZ Laurent - Président de l'association Entente pongiste ;
- Madame Marie-Claire BLANQUART - Présidente de l'association Show Group Stegers ;

Article 3 : Les nominations qui précèdent sont valables pour la durée du mandat, sauf si les intéressés cessent de remplir les fonctions qui ont motivé leur désignation.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois après sa publication.

Fait à ESTAIRES, le 08 SEP, 2026

Le Maire,
Dorothée BERTRAND

